

Éco-chèque mobilité, à partir du 1er mars

Un soutien de la Région Occitanie pour l'achat de voitures et de vélos électriques



Éco-chèque mobilité, à partir du 1er mars

Après la carte jeune, qui permet aux familles de réaliser 400 € d'économie en moyenne, et l'éco-chèque logement de 1 000 € ou 1 500 € pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie dans les foyers, la Région crée l'éco-chèque mobilité pour redonner encore plus de pouvoir d'achat aux citoyens qui font le choix de l'électrique pour leurs déplacements.

« Parce que la priorité de la Région est d'accompagner une meilleure mobilité et d'agir sur le pouvoir d'achat des habitants d'Occitanie, nous lançons l'éco-chèque mobilité », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

« Au-delà de notre ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive, nous voulons accélérer la conversion du parc automobile à l'électrique et encourager l'utilisation du vélo électrique. Nous savons que la vente de vélos électriques a augmenté de 90% en 2017 et celle des voitures électriques d'occasion de 60% en 2018. Pour autant, leurs coûts sont encore un frein. Nous voulons donc donner un coup de pouce aux ménages à travers cette aide pour franchir le cap de l'achat tout en encourageant leur choix pour l'environnement ».

A partir du 1er mars et pour tout véhicule acheté après le 1er janvier 2019 auprès d'un professionnel basé en Occitanie, les habitants de la région pourront ainsi bénéficier, sous conditions de ressources, d'une aide allant jusqu'à 2.000 € pour l'achat d'une voiture électrique d'occasion, de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'acquisition de matériel de sécurité.

Pour faire rimer pouvoir d'achat et écologie, l'éco-chèque mobilité prévoit :

- Une aide de 1.000 € à 2.000 €, sous conditions de ressources[1], pour l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion. Ce dispositif peut être cumulable avec la prime à la conversion de l'Etat de 5.000 €.
- Une aide de 100 €, sous conditions de ressources[2], pour l'achat d'un vélo électrique, cumulable avec le bonus vélo à assistance électrique de l'Etat plafonné au total à 200 €.
- La Région versera également un bonus sécurité de 50 € pour le bénéficiaire non imposable pour l'acquisition de matériel dédié à la sécurité pour les déplacements en vélo électrique : casque, kit de protections, kit éclairage, gravage, anti-vol...

La Région Occitanie a prévu de consacrer au total 4 M€ à cette nouvelle mesure qui sera complétée à la rentrée par une aide financière au co-voiturage.

Demandes, informations et conditions sur : www.laregion.fr/eco-cheque-mobilite

[1] Le montant de l'aide est de 2.000 € pour les ménages non imposables ou 1.000 € pour les autres

[2] Sont éligibles les personnes non imposables ou au quotient familial inférieur à 27.086 €